

Consignes d'utilisation de la plateforme d'Andernos à la suite des travaux de réfection de la piste

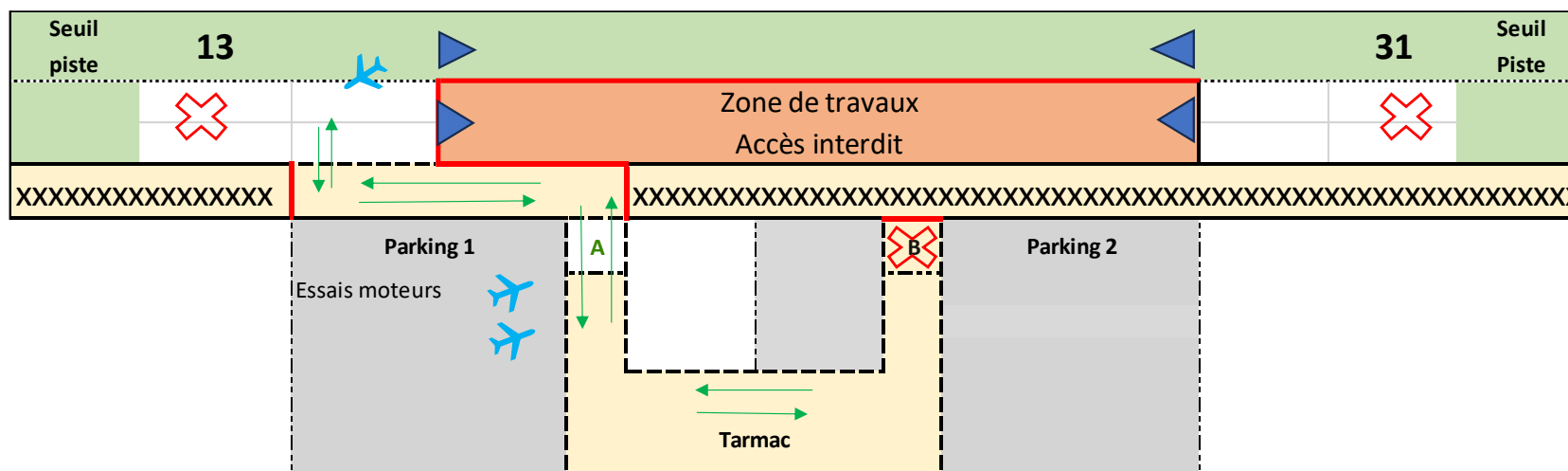
Version du 14/01/2025

Des travaux de réhabilitation de la piste ont été réalisés entre les V sur sa partie Sud-Ouest. Pour plusieurs mois, la piste, utilisable uniquement dans sa demi largeur Nord-Est, est réservée par Notam aux appareils basés.

La dégradation de l'accès mis en place depuis octobre par le point d'attente B nécessite d'accéder désormais à la piste par le point d'attente A.

Afin de maintenir la sécurité et la fluidité du trafic durant cette période il est demandé des respecter les recommandations suivantes :

- Piste réduite à la demi largeur Nord-Est (côté maïs) pour les décollages et atterrissages. Une croix blanche à chaque seuil matérialise la demi largeur à ne pas utiliser.
- Tout roulage sur la zone de travaux est interdit, entre les V sur la demi-largeur Sud-Ouest (côté hangars).
- **Accès à la piste et sortie de piste uniquement par le taxiway A, en évitant la zone de travaux, cf le schéma ci-dessous.**
- Aucun croisement d'appareils sur les taxiways. Se décaler si nécessaire sur les parkings.
- Effectuer préférentiellement les essais moteurs sur les parkings afin de ne pas bloquer l'accès en entrée ou en sortie
- Être particulièrement vigilant sur le trafic (radio et contrôle visuel) afin de ne s'engager sur le taxiway A que s'il est libre et d'anticiper l'éventuelle arrivée d'un autre appareil. Laisser si besoin la place nécessaire au point d'attente pour le dégagement d'un autre appareil par le parking.
- En cas d'atterrissage si la sortie de piste par A est bloquée, poursuivre le roulage comme nécessaire pour laisser le ou les autres appareils remonter et ainsi libérer le taxiway.
- La largeur de piste restante (30m) permet le demi-tour d'un appareil. Aux extrémités de piste, il est également possible d'empiéter sur la totalité de la largeur pour manœuvrer en veillant à ne pas rouler sur les croix blanches mises en place au sol.



Pour rappel :

- un aéronef à l'atterrissage est prioritaire sur un aéronef au point d'attente.
- un aéronef en finale doit effectuer une remise de gaz si la piste est occupée par un aéronef (dès que l'aéronef a dépassé le point d'attente)

Merci du respect de ces consignes et bons vols à tous en sécurité !